

Diplôme d'études spécialisées complémentaire en Médecine du sport

Durée : quatre semestres I – Enseignements (environ 160 heures)

A) Enseignements généraux.

Méthodologie de l'évaluation des pratiques de soins et de la recherche clinique et épidémiologique en Médecine du Sport.

Organisation, gestion, éthique, droit et responsabilité médicale en Médecine du Sport.

B) Enseignements spécifiques

Réglementation et aptitude au sport.

Psychologie et psychopathologie du sportif (troubles anxio-dépressifs, troubles du comportement alimentaire, dépendances, situations sportives à risque).

Pathologies macro et micro-traumatiques spécifiques de l'appareil locomoteur : notions fondamentales (anatomophysiologie, bilan clinique, imagerie, rééducation), pathologie de la ceinture scapulaire, pathologie du coude, pathologie du poignet et de la main, pathologie du genou, pathologie de la cheville et du pied, pathologie du rachis, lésions musculaires, fractures de fatigue.

Adaptations cardiovasculaires : le cœur de l'athlète (électrocardiogramme, adaptations morphologiques et fonctionnelles, données cardiovasculaires de l'épreuve d'effort), la non contre-indication au sport (quel bilan cardiovasculaire pour quel sportif ?, anomalie du système cardiovasculaire – mort subite – troubles du rythme – autres cardiopathies).

Adaptations respiratoires : la cascade de l'oxygène (trajet de l'air ambiant à la mitochondrie), la fatigue des muscles respiratoires, le contrôle ventilatoire à l'exercice, physiopathologie de l'hypoxémie induite par l'exercice.

Adaptations neuro-musculaires : les fibres musculaires, propriétés du muscle (mécaniques, thermiques et électriques), la contraction musculaire, la plasticité du système nerveux.

Nutrition : bases physiologiques, composition corporelle, rations alimentaires d'entraînement et de compétition, l'alimentation au cours des stages et déplacements, les troubles digestifs du sportif.

Surentraînement : diagnostic et bilan, causes, traitement et prévention.

Activités sportives en conditions particulières : altitude (physiologie de l'adaptation, pathologie liée aux séjours en altitude, contre-indications aux séjours en altitude), plongée (physiologie, plongée en apnée, accidents aéro-emboliques, contre-indications à la plongée).

Activités sportives de la femme : spécificités physiologiques, retentissement sur l'activité génitale, retentissement sur l'appareil locomoteur (prévention de l'ostéoporose, fractures de fatigue).

Activités sportives de l'enfant et de l'adolescent : spécificités de la croissance, psychopathologie, pathologie de l'appareil locomoteur.

Handicap et sport : réglementation et classification du handicap, adaptations à l'exercice des blessés médullaires et des patients atteints d'une pathologie neurologique centrale ou périphérique, pathologies de surcharge induites par l'exercice, hyper-réflexivité autonome et activité sportive.

Maladies chroniques et sport : endocriniennes (diabète, obésité), rhumatologiques (syndromes inflammatoires – maladies dégénératives), épilepsie, asthme, atteintes rénales (HTA, insuffisance rénale, transplantation), stomatologie, ophtalmologie (vision et sport – traumatologie).

II – Formation pratique

Ces stages doivent permettre à l'étudiant d'être en contact à plein temps avec des sportifs.

- 4 semestres dont un concernera obligatoirement le pôle locomoteur (clinique, imagerie, rééducation), et un autre l'exploration des sportifs par un plateau technique (explorations fonctionnelles).

Un des deux autres stages devra obligatoirement être réalisé dans un service ou un établissement proposant une formation différente des deux semestres obligatoires.

- 2 semestres seront effectués au cours de l'internat dans des services agréés, pendant la dernière année du DES.

- 2 semestres après l'obtention du DES, comportant des fonctions hospitalo-universitaires ou hospitalières dans les services agréés.

Un de ces semestres pouvant se dérouler dans un établissement agréé (INSEP, Centres Techniques...) ou auprès d'une fédération (encadrement d'équipes nationales).

La validation des terrains de stage sera assurée par le Conseil d'Orientation. La notion de pôle d'accueil permet d'envisager éventuellement l'organisation d'un stage dans plusieurs services d'un même pôle (par exemple, pôle locomoteur : orthopédie, rééducation, rhumatologie, médecine du sport).

III – Diplômes d'études spécialisées permettant de postuler le diplôme d'études spécialisées complémentaires de Médecine du Sport. Tous les DES, et notamment le DES de Médecine Générale. La sélection sera opérée par le Conseil d'Orientation du DES (un Conseil d'Orientation au niveau national).